

L'ESSENTIEL PROCLAIM® TOMATES LA NOUVELLE SOLUTION CONTRE LES CHENILLES PHYTOPHAGES



syngenta®



- **Composition :**
0,95 % emamectine benzoate*
- **Famille :** Avermectine
- **Formulation :**
SG granulé soluble dans l'eau
- **Classement toxicologique :**
non classé
- **Cibles :** chenilles phytophages
- **Dose :** 1,5 kg/ha
- **DAR :** 3 jours
- **ZNT :** 5 mètres
- **DRE :**
6 heures (en plein air)
8 heures (sous serre après ventilation)
- **Nb d'applications max :**
3 par an
- **Emballages :** 1 et 10 kg

SUBSTANCE ACTIVE D'ORIGINE NATURELLE

Les producteurs de tomates attendent des solutions qui allient :

- **performances techniques**
- **bon profil vis-à-vis des auxiliaires.**

Proclaim répond pleinement à ces attentes majeures.

Proclaim est composé d'une nouvelle substance active d'origine naturelle : l'emamectine.

Son mode d'action original en fait une solution efficace et robuste face aux résistances.

Proclaim est spécifique des lépidoptères.

Proclaim est actif principalement par ingestion.

Proclaim se fixe rapidement dans les tissus et possède un mouvement translaminaire.

UN MODE D'ACTION OVO-LARVICIDE ET LARVICIDE

Lors de l'éclosion, la larve mord l'enveloppe (chorion) pour sortir de l'oeuf. Elle ingère alors une dose d'emamectine suffisamment importante, pour induire une mort quasi immédiate sans causer de perforation.

L'activité larvicide de l'emamectine est peu dépendante du stade de développement.



Nouveau catalogue des usages :
Préconisations des cultures, cibles et conditions d'emploi, se reporter à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr



VOS 3 AVANTAGES

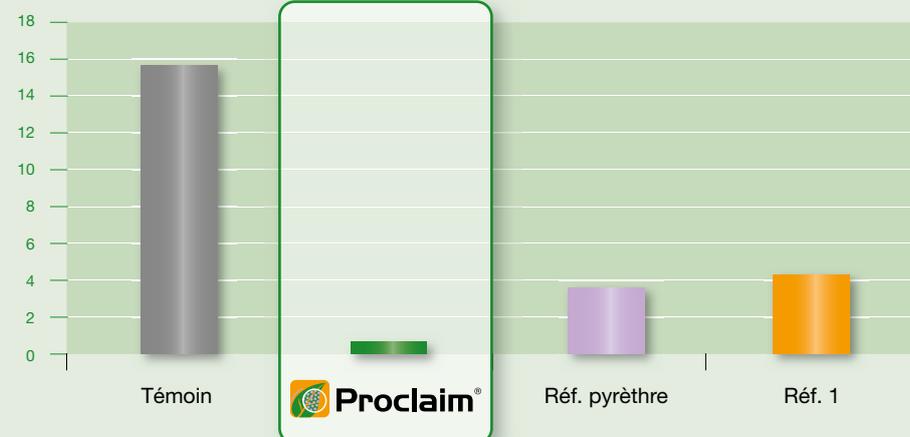
- 1 - Performance :**
excellente efficacité dès la première application
- 2 - Simple à positionner :**
l'efficacité ovo-larvicide et larvicide quel que soit le stade de la larve permet une large fenêtre d'application
- 3 - Respectueux des auxiliaires,** classé NFT sur typhlodromes (Source Syngenta : laboratoire, semi champ et plein champ)



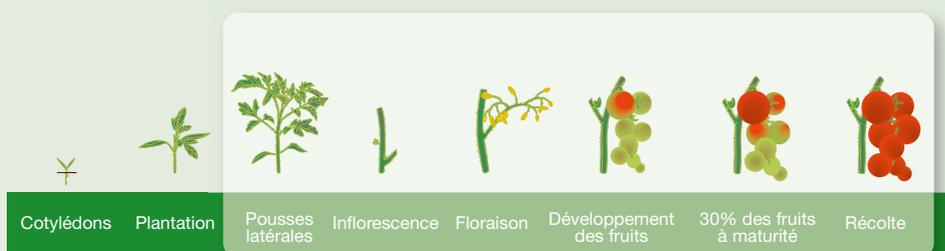
EFFICACITÉ

Synthèse des résultats de 11 essais 2004 à 2009 : *Heliothis armigera* (Espagne, Italie et Portugal)
Objectif : essai homologation, application mono-produit

Notation en nombre de feuilles attaquées pour 25 plantes / parcelle



POSITIONNEMENT TOMATES SOUS SERRE



Proclaim®

Grande souplesse de positionnement dès l'observation des jeunes larves

Sous serre, fermer et couvrir pendant 24 h les ruches de bourdons.

Syngenta France SAS - 12, Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur France. SAS au capital de 111 447 427 Euros.

RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

PROCLAIM® - AMM N° 2100231 - Composition : 0.95 % emamectine benzoate * - Attention - H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement. P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection pendant les phases de mélange, chargement et l'application. P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Spe3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée par rapport à la zone non cultivée adjacente de 20 mètres pour les usages en vigne et de 50 mètres pour les usages en arboriculture fruitière à la dose de 2 kg/ha et de 5 mètres pour tous les autres usages. Spe8 Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas utiliser en période de production d'exsudats, ne pas appliquer durant la floraison, ne pas appliquer en présence d'abeilles, ne pas utiliser le produit si une zone adjacente cultivée ou non est composée de plantes attractives. Avant le traitement, détruire dans le couvert végétal spontané de la zone cultivée toutes les parties aériennes en fleurs ou avec production d'exsudats. Spe8 Retirer ou couvrir les ruches pendant l'application et un jour après le traitement. Respecter soigneusement les recommandations sur les positionnements des traitements spécifiques à chaque usage.

© Marque enregistrée et * substance active d'une société du groupe Syngenta.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.

Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées* : se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr (*nouveau catalogue des usages).

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant. Vous pouvez demander à ne pas recevoir nos offres et informations commerciales ou autres informations. Vous pouvez exercer vos droits soit en adressant un courrier électronique à partir de la rubrique « Nous contacter » du site www.syngenta.fr soit en envoyant un courrier à Syngenta France SAS, Département Marketing Client - 1, avenue des Prés CS 10537 78286 Guyancourt Cedex.

Proclaim®

syngenta®

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.